



COMPTE-RENDU DE REUNION du C.V.S. du 13 juin 2018

Membres Présents

Collège Résidents

- Monsieur BOSCOLO
- Monsieur GUERTIN
- Monsieur LEQUIPPE Président

Collège Familles

- Monsieur PICHEREAU
- Monsieur BUTET Vice-Président

Collège Salariés

- Madame BRUN Véronique
- Madame Daniel Christelle
- Monsieur GAGNOT Tony

Directeur EHPAD

- Monsieur GAGER Christian

Président EHPAD

- Monsieur GOULET Jacky

I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU du CVS du 28 mars 2018

L'ensemble des personnes présentes valident le compte-rendu de la dernière réunion du CVS.

Aucune question à la suite de cette réunion.

II. Echange avec le Président sur l'emploi du Directeur sur deux sites.

Le Président de l'EHPAD Monsieur Goulet présente ses excuses pour ne pas avoir informé le CVS sur son intention de nommer Monsieur Gager le directeur, à la direction de la sagesse, l'EHPAD de Saint Lambert.

La proposition a été faite à Monsieur Gager de la part du Président, suite à la décision de se séparer de la directrice de la Sagesse.

Monsieur Gager a accepté dans l'instant le poste pour un essai de trois mois, et à la suite, un contrat de 18 mois. L'engagement de Monsieur Goulet est de suivre jusqu'à son terme cette décision.

Monsieur Goulet quittera la Présidence des EHPAD au terme de son mandat d'élu.

Aujourd'hui la Sagesse est revenue à l'équilibre, ainsi que le calme social dans l'établissement.

Ces deux EHPAD aujourd'hui sont dans le top cinq des établissements publics départementaux, ce qui cautionne les investissements à venir sur ces deux sites. Développement de la Sagesse pour l'implantation de 19 lits supplémentaires et validation du projet de 80 lits à Saint Lambert.

Tous ces éléments sont le fait d'une bonne gestion des deux sites.

-Monsieur Pichereau réitère son désaccord sur la manière dont le sujet a été amené.

A quoi sert le CVS si on ne le tient pas informé sur des sujets comme le mi-temps d'un directeur ?

- question de Monsieur Pichereau à Monsieur Goulet : quel est le lien entre la Sagesse, Aliénor et la mairie de Saumur, et qui a acté la décision ?

Réponse : le Conseil d'Administration à l'unanimité.

- Quid de l'avenir de la direction des deux EHPAD ? Le choix se dirige vers un poste de directeur et un poste de directeur adjoint, pouvant intervenir ensemble sur les deux sites et permettre d'avoir un responsable pour les affaires délicates en cas d'absence de l'autre
- Vous êtes-vous assuré de l'aval du personnel sur la décision du CA de diviser la direction de l'EHPAD ?

Les personnes présentes du collège des salariés affirment que cette décision leur convient, et que pour certains postes, c'est une responsabilité qu'ils acceptent, et qu'ils communiquent avec le Directeur.

Le poste de Monsieur Gager n'est pas un poste à mi-temps, mais un poste à mission limitée.

Monsieur Gager exprime son sentiment sur le bien-fondé de la décision, et sa grande confiance dans les équipes de l'EHPAD. De plus, il reste bien évidemment présent lors des réunions avec les équipes, reste à l'écoute de ces dernières, ainsi que des résidents et des familles.

L'évolution de son poste nous garanti sa présence pour des années.

III. REVUE DU CONTRAT DE SEJOUR.

-Changements sur ce nouveau contrat :

- Désignation de la personne de confiance
- Décision de rupture de contrat pour une incapacité de l'établissement à suivre l'état physique et psychique du résident. (Avis du médecin).
- Obligation d'un préavis au cas où le résident souhaite quitter l'EHPAD.
- Résiliation du contrat en cas de comportement inadapté du résident.
- Mise à disposition de la chambre pendant huit jours après le décès, pour que la famille puisse déménager. Faute de quoi, l'EHPAD peut débarrasser la chambre pour un autre résident et stocker les affaires pendant 30 jours. (Etat des lieux.)
- Modification et présentation du nouveau contrat.

IV. COUPE GIR et PATHOS

La situation financière de l'établissement et les éléments GIR et PATHOS sont suffisants pour l'équilibre des comptes. La gestion permet de ne pas se poser de problèmes financiers.

	2019	2018	2017
GIR	710	705	670
Forfaits soins GIR + PATHOS x 2,59 =			
PATHOS	188	145	101,8

Résultats : 90 000€ supplémentaires, alloués sur les 5 années à venir, sur le forfait soins.

Le travail de l'équipe pour présentation à l'ARS du travail effectué, a permis les augmentations des aides potentielles.

Obligation de présenter les éléments par écrit, à savoir que la coupe se fait sur la photographie d'une journée.

V. RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Transmission du rapport d'activité pour étude. (CG).

- Moyenne d'âge des résidents : 87 ans
- 21 Messieurs sur un total de 68
- Un résident séjourne en moyenne 2,56 ans
- Âge moyen d'admission : 86 ans
- Evolution vers des patients plus dépendants lors des admissions

VI. ELECTIONS CVS

Etant donné les décès enregistrés, le CVS se trouve en manque de représentants des parents, il va donc falloir coopter lors du prochain CVS. De même dans le collège des élus ; donc, dans le collège des élus, il sera nécessaire d'élire un nouvel élu au CVS.

VII. FÊTE DU PRINTEMPS

Très belle organisation, 150 personnes ont participé à cette fête. Belle réussite, merci à Christelle et à son équipe.

VIII. DEMANDE EN CAS D'OBSEQUES

Peut-on imaginer, lors des obsèques d'un résident, qu'un membre du personnel soit présent et que l'EHPAD fournisse des fleurs ?

Réponse négative pour la présence d'un salarié, par contre accord pour les fleurs.

Prochain CVS le 26 septembre 2018 à 14 heures.